Image not found or type unknown

Qui hérite lors du décès de ma grand-mère ?

Par **toby**, le **13/02/2009** à **19:00**

Bonjour à tous
Je suis enfant unique. Mon père est décédé il y a dix ans. Ma mère est toujours vivante. Ma grand-mère paternelle vient de décéder. Elle était veuve.
J'ai deux tantes (ce sont les filles de ma grand-mère). La succession se partage apparemment en trois parts : mes deux tantes et moi-même qui suit le représentant de mon père (mes deux tantes et mon père étaient frères et soeurs).
Ma question est : Est-ce que ma mère a droit légalement à quelque chose dans cet héritage ?
Ma grand-mère n'a pas fait de testament et il n'y a "que" de l'argent à partager .
Merci beaucoup pour vos réponses

Par **Patricia**, le **15/02/2009** à **18:42**

Bonsoir,

Non, votre mère n'a droit à aucune part. Elle n'est pas "ascendant direct".

La succession divisée en 3 parts est dans votre cas, tout à fait logique et légale :

- Vos 2 tantes qui sont ses filles
- Vous seule (fille unique) qui recevrait la part de votre père décédé.

Par **toby**, le **15/02/2009** à **22:18**

bonsoir,

Je vous remercie de m'avoir répondu et vous souhaite une bonne soirée.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés